

Gouvernement du Québec

Décret 996-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de madame Mimi Pontbriand comme sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et des Aînés

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Mimi Pontbriand, administratrice d'État II au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de la Famille et des Aînés, au même classement et au traitement annuel de 161 440 \$, à compter du 11 octobre 2011;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 continuent de s'appliquer à madame Mimi Pontbriand comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

56407

Gouvernement du Québec

Décret 997-2011, 28 septembre 2011

CONCERNANT la nomination de monsieur Éric Marquis comme délégué du Québec à Chicago, aux États-Unis

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1) prévoit notamment que le gouvernement peut nommer un délégué dans tout pays qu'il désigne, pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans les secteurs d'activités qu'il détermine et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Marc T. Boucher a été nommé délégué du Québec à Chicago par le décret numéro 455-2007 du 20 juin 2007, qu'il a été rappelé et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Éric Marquis, directeur Asie-Pacifique, Amérique latine et Antilles du ministère des Relations internationales, cadre classe 3, soit nommé délégué du Québec à Chicago, aux États-Unis, chargé de représenter le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de sa compétence constitutionnelle dans les États suivants : Dakota du Nord, Dakota du Sud, Illinois, Indiana, Iowa, Kansas, Michigan, Minnesota, Missouri, Nebraska, Ohio et Wisconsin, à compter du 31 octobre 2011, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Marc T. Boucher.

Le greffier du Conseil exécutif,
GILLES PAQUIN

Conditions de travail de monsieur Éric Marquis comme délégué du Québec à Chicago

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de la nomination faite en vertu de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1)

1. OBJET

Conformément à l'article 28 de la Loi sur le ministère des Relations internationales (L.R.Q., c. M-25.1.1), le gouvernement du Québec nomme monsieur Éric Marquis, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme délégué du Québec à Chicago.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère des Relations internationales, ci-après appelé le ministère, et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, monsieur Marquis exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Monsieur Marquis, cadre classe 3 au ministère des Relations internationales, est en congé sans traitement de ce ministère pour la durée du présent mandat.

2. DURÉE

Le présent engagement commence le 31 octobre 2011 et se termine, le cas échéant, conformément aux dispositions des articles 5 et 6.